

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 7 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trentième session,

Siège de la FAO, Rome (Italie) 2-7 juillet 2007

LISTE DES NORMES CODEX EN VIGUEUR ET DES TEXTES APPARENTÉS DONT L'ANNULATION EST RECOMMANDÉE

Une liste des normes Codex en vigueur et des textes apparentés dont l'annulation est recommandée figure à l'Appendice I. La Commission est invitée à **confirmer** l'annulation des normes Codex en vigueur et des textes apparentés, en application des recommandations des Comités et groupes spéciaux du Codex.

APPENDICE

LISTE DES NORMES DONT L'ANNULATION EST RECOMMANDÉE

COMITÉ RESPONSABLE	NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE
CCFA	Spécifications d'identité et de pureté des additifs alimentaires	ALINORM 07/30/12, par. 157 et Annexe XIV partie 2
CCPR	Certaines LMR du Codex en vigueur pour les pesticides	ALINORM 07/30/24, par. 44 à 136 et Annexe V
CCCF	CODEX STAN 248-2005 (Limites maximales pour le cadmium)	ALINORM 0/30/41, par. 46
CCPFV	CODEX STAN 15-1981 (Norme Codex pour les pomelos en conserve)	ALINORM 07/30/27, par. 89 (Sous réserve d'adoption du projet de <u>norme Codex pour certains agrumes en conserve</u>)
CCPFV	CODEX STAN 68-1981 (Norme Codex pour les mandarines en conserves)	<u>conserve</u>)
CCFO	CODEX STAN 32-1981 (Norme Codex pour la margarine)	ALINORM 07/30/17, par. 63 (Sous réserve d'adoption du projet de <u>norme pour les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables</u>)
CCFO	CODEX STAN 135-1981 (Norme Codex pour la minarine)	<u>les mélanges tartinables</u>)
CCFFP	CAC/RCP 35-1985 (Code d'usages pour les produits de la pêche congelés enrobés de pâte à frire et/ou panés) ALINORM 04/27/41, par. 43 mentionne une substitution partielle des dispositions du Code applicables aux produits de la pêche enrobés, qui devraient être complétées et le Code individuel révoqué, dès que les dispositions pour d'autres produits de la pêche enrobés seront achevées.	ALINORM 07/30/18, par. 91 (Sous réserve d'adoption de la <u>section sur les produits enrobés surgelés</u> dans le projet de Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche)
CCFFP	CAC/RCP 26-1979 (Code d'usages pour le poisson salé)	ALINORM 07/30/18, par. 91 (Sous réserve d'adoption de la <u>section sur le poisson salé</u> dans le projet de Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche)